



Association Franco Tunisienne des Pyrénées-Atlantiques (AFRAHT)

5, Rue du Vignemale – 64 230 LESCAR

Site : www.afraht64.com - e-mail : afraht64@gmail.com – Port : 06 11 95 06 41

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2017.

Le 13 Octobre 2017, à 20h15, à Lescar, les Membres de l'Association Franco-Tunisienne des Pyrénées-Atlantiques, déclarée à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 10 Novembre 2009 et parue au Journal Officiel du 28 Novembre 2009, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire. La convocation écrite, datée du 05 Octobre 2017 a été envoyée par Monsieur Mohamed FERCHICHI Président de l'AFRAHT64.

Une feuille de présence signée par tous les Membres présents a été établie et demeure annexée au présent Procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que le total des voix est de 20.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer sur l'Ordre du Jour suivant, conformément aux dispositions des Article 11 et 12 des Statuts en vigueur :

- 1) Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Mars 2016.
- 2) Lecture du Rapport Moral et d'Activité, relatif à l'Année 2016, présenté par le Président.
- 3) Rapport Financier, relatif à l'Année 2016.
- 4) Rapport des Censeurs aux Comptes.
- 5) Adoption du Montant des Cotisations.
- 6) Présentation du Budget Prévisionnel 2017.
- 7) Vote sur les Résolutions.
- 8) Désignation de deux Censeurs aux Comptes.
- 9) Election Complémentaire au Conseil d'Administration..
- 10) Questions Diverses.

Assiste à l'Assemblée Générale.

- Monsieur Christian LAINE, Maire de LESCAR.

...../.....

Monsieur FERCHICHI, Président de l'AFRAHT64, remercie Monsieur Christian LAINE, Maire de LESCAR pour sa présence et son soutien aux activités de notre Association. Il remercie également tous les Membres présents, lesquels apportent leur concours aux activités et au développement de l'Association.

Au terme de ce préambule, il ouvre la discussion sur les différents points de l'Ordre du Jour.

I. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Mars 2016. Celui-ci ne suscite aucun Commentaire. Mis aux Voix, **il est adopté à l'unanimité.**

II. Rapport Moral et d'Activité du Président, relatif à l'Année 2016.

Le Président brosse un panorama des actions conduites durant l'Année 2017. Il serait trop long, dans le cadre de ce procès-verbal, de rentrer dans les détails. L'action phare a été l'organisation du stage « Médias et Démocratie ». 9 Journalistes Tunisiennes et 1 Journaliste Tunisien en formation à l'école de journalisme en Tunisie (IPSI) y ont participé durant une semaine. Ce stage s'est déroulé dans les locaux de Pyrénées-Presse à Pau, partenaire de l'opération.

Ce stage s'est conclu par un colloque auquel ont participé diverses personnalités Tunisiennes et Françaises notamment M. Serge Moati parrain de l'association, M. François Bayrou Maire de Pau, M. Christian Laine Maire de Lescar, M. Hichem Elloumi vis président de l'UTICA l'organisation patronale tunisienne, Prix Nobel de la paix 2015, M. Sami Sik Salem Consul de Tunisie à Toulouse et Mme Néjia Ben Députée des Tunisiens du Sud de la France.

Ces deux opérations ont été soutenues par La République des Pyrénées, l'Ambassade de France à Tunis, Le Crédit Agricole, La Région Nouvelle Aquitaine, Le Conseil Départemental, Les villes de Pau et Lescar, Tunis Air, l'ONTT, Emmaûs, l'UPPA, Euralis. Le Président souligne l'important investissement des Bénévoles de l'AFRAHT sans lesquels ces manifestations n'auraient pu avoir lieu.

Profitant de la présence de M. Hichem Elloumi vis président de l'UTICA l'organisation patronale tunisienne et en partenariat avec la CIC Pau Béarn le MEDEF Béarn et Soule et l'IAE PAU-BAYONNE, AFRAHT64, dans l'objectif de mise en place d'un projet économique avec la région, a organisé une rencontre avec des chefs d'entreprises locaux sur le thème « **Tunisie , quelles nouvelles perspectives pour les échanges économiques franco-tunisiens ?** »

l'AFRAHT a participé à la fête organisée par la Ville de Lescar sur le thème « Mystère de la Cité ». Les Bénévoles de notre Association ont tenu un stand restauration de plats Tunisiens. Cette opération a permis de récolter des fonds destinés au fonctionnement de notre mouvement.

Dans le cadre du projet de jumelage sanitaire CH de Gafsa - CH de Pau, AFRAHT64 a accueilli à Pau la délégation de médecins tunisiens et organisé la rencontre avec leurs homologues de

l'hôpital de Pau pour une visite du centre hospitalier et discussion avec les différents acteurs.

Le contrat de partenariat Scientifique et Technique entre l'IPREM-Université de Pau et l'INRAP à Tunis, qu'AFRAHT64 a initié en 2015, a permis en 2016, le suivi et soutien de thèses, la mise en place d'un procédé de décontamination de sédiments pollués sur le territoire de Bizerte, la réalisation d'un Pilote de décontamination et l'organisation d'un Workshop de 3 jours en novembre 2016 à Hammamet (80 industriels et scientifiques environ)

Le Président informe les Membres de l'Assemblée Générale sur les futurs projets. La seconde partie de l'opération Médias et Démocratie, qui se déroulera à Tunis et à Bordeaux est en cours de préparation.

Par ailleurs, un projet santé favorisant un partenariat entre l'Hôpital de Pau et l'Hôpital de Gafsa est bien avancé.

Enfin, un projet de jumelage entre le lycée Jacques Monot de Lescar et un lycée Tunisien est en cours d'étude.

III. Rapport Financier relatif à l'Année 2016.

Le Président présente le Rapport Financier 2016.

Le Compte de résultat relatif à l'année 2016 fait apparaître un excédent de 3510,49 €.

Le Total des produits de l'Année 2016 s'élève à 16785,87 €.

Le Total des Charges 2016 s'élève à 13275,38 €.

Les Contributions volontaires ont été évaluées à 21656,00 €. Elles montrent le niveau important de l'engagement des bénévoles ainsi que l'importance des services gratuits dont nous avons bénéficié de la part de nos partenaires.

Le Bilan 2016, quant à lui, s'équilibre au 31.12. à hauteur de 6876,00 €

IV. Rapport des Censeurs aux Comptes.

Les Censeurs aux Comptes certifient la régularité de la présentation des comptes. Les Membres de l'Assemblée Générale peuvent voter le compte de résultat et le Bilan tels qu'ils sont présentés.

V. Montant des Cotisations.

Le Montant des cotisations est maintenu pour 2017 soit : 20 € par Adhérent individuel –
30 € pour un couple - 5 € pour un Etudiant.

VI. Présentation du Budget Prévisionnel 2017

Le Président commente le Budget prévisionnel 2017. Celui-ci s'équilibre à hauteur de 37936,00 €, hors contributions volontaires.

Il précise que les dépenses essentielles sont générées par la seconde phase de l'opération Médias et Démocratie qui se déroulera à Tunis et à Bordeaux. L'Institut Français de Tunis, Le Ministère Tunisien de l'Enseignement Supérieur, la Région Nouvelle Aquitaine nous ont accordé des subventions pour un total de 31000,00 €.

Par ailleurs, les Contributions Volontaires ont été évaluées à 7420,00 €.

Au terme de sa présentation, le Président donne la parole aux Membres de l'Assemblée Générale. Après que toutes explications ont été données, il propose de voter les Résolutions suivantes :/.....

VII. Vote sur les Résolutions.

- **1ère Résolution** : « L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve l'arrêté des Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016. Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées depuis le début de l'exercice 2016 et donne quitus aux Membres du Bureau pour leur gestion de cet exercice ».

Cette résolution est Adoptée à l'unanimité.

- **2ème Résolution** :

« Constatant que le résultat de l'exercice 2016 se traduit par un excédent de 3510,49 €, l'Assemblée Générale décide de l'imputer sur le report à nouveau.

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité.

- **3ème Résolution** :

« L'Assemblée Générale approuve le tarif des Cotisations, pour l'année 2017, d'un montant de 20 € pour un Adhérent individuel, 30 € pour un couple, 5 € pour un Etudiant ».

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité.

- **4ème Résolution** :

« L'Assemblée Générale, après en avoir débattu, approuve le Budget Prévisionnel 2017 d'un montant de 37936,00 € hors contributions volontaires ».

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité.

- **5ème Résolution** :

« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi »./.....

Cette Résolution est adoptée à l'Unanimité.

VIII. Désignation de deux Censeurs aux Comptes.

Monsieur FERCHICHI rappelle que les Personnes qui postulent aux fonctions de Censeurs aux Comptes ne font pas partie du Conseil d'Administration. Deux Membres de l'Assemblée Générale renouvèlent leur candidature.

L'Assemblée Générale élit à **l'unanimité** Monsieur David VALERE et Monsieur Slah CHARFADI en qualité de Censeurs aux Comptes.

IX. Clôture de l'Assemblée Générale.

En l'absence de questions diverses, Monsieur FERCHICHI, Président de l'AFRAHT64, renouvelle ses remerciements aux Membres de l'Assemblée Générale, moment privilégié de dialogue et d'échange.

Constatant que l'Ordre du Jour est épuisé et que, en dépit de ses sollicitations, plus personne ne demande la parole, le Président déclare la séance levée à 22 h et invite les Adhérents à partager le verre de l'amitié franco-tunisienne.

La Secrétaire

Le Président

Laurence SAINT-MATIN

Mohamed FERCHICHI

)